

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du Lundi 7 juillet 2008**

Convocation en date du 3 juillet 2008

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Absents excusés :

- Mme BLOT qui a donné pouvoir à Mr DUCROCQ Bernard
- Mr DELATTRE, non excusé

Secrétaire de Séance : Mr DUCROCQ Bernard

Après lecture et signature du précédent compte rendu, Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de séance :

1/ Logement de fonction d'UPEN

Monsieur Le maire fait part à l'assemblée que la vente du logement a été effectuée pour un montant de 90 000 € à Monsieur Vincent WATELLE, cette somme a été encaissée par la perception fin juin. Concernant la taxe foncière 2008, il a été convenu avec le nouveau propriétaire que la somme sera répartie au prorata soit le 1^{er} semestre pour la commune et le 2^{ème} pour M. Watelle. La commune paiera la totalité dès réception de la taxe 2008 et un titre de 50 % de cette taxe sera envoyé à Monsieur Watelle.

2/ Etat de l'actif école et logement de fonction

L'état de l'actif du logement de fonction et de l'école en date de 1965 a une valeur nette comptable de 48 619.19 €. Suite à la vente du logement de fonction, le maire demande à l'assemblée de faire une répartition basée sur les chiffres de 1965. A la majorité, il a été donné une valeur comptable de 30 000 € au logement de fonction, reste donc la salle associative pour une valeur de 18619.19 €

3/ Subventions aux sociétés de chasse

Les présidents restant sur leurs positions, le conseil décide de répartir les subventions comme les années précédentes à savoir 150 € pour chaque société

4/ Garantie d'emprunt à Pas-de-Calais Habitat

Le président donne lecture de la demande formulée par PAS-DE-CALAIS HABITAT en date du 25 juin 2008 concernant la garantie d'emprunt pour le nouveau lotissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère en accordant cette garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 696 447 euros que PAS DE CALAIS HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 10 logements individuels à DELETTES – CD 193. Durée total du prêt : 35 ans -Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.30 %

5/ Emploi de femme de ménage

Le CAE de Mme Flour arrivant à échéance le 20 août, réflexion est portée sur la création d'un nouveau poste à temps non complet (20h/semaine) à la charge de la commune. A la demande de M. Hertault, des devis seront demandés auprès de quelques sociétés de nettoyage industriel. La question de création de poste est reportée à la prochaine réunion de conseil.

6/ Festivité du 14 juillet

M. Pruvost, adjoint aux fêtes, rappelle l'organisation de la journée et à l'unanimité le conseil accepte les tarifs de la buvette et des repas.

7/ DIVERS

A la demande de Pas-de-Calais Habitat, le conseil municipal doit dénommer le lotissement en cours de construction. Le lieu dit où est construit le lotissement s'appelle au niveau du cadastre les grouettes. A la majorité la résidence « les grouettes » est retenue. Une numérotation linéaire sera effectuée.

Travaux divers demandés par M. Massez sur les Upens : Nids de poule, remplacement de la poubelle du cimetière d'upen, évacuation des eaux usées sur certaines habitations.

M. Massez informe l'assemblée que certaines adresses sont erronées au niveau des GPS. Réponse : Ce sont les utilisateurs qui doivent en faire la remarque aux divers fournisseurs afin de rétablir les erreurs.

Chapelle de Westrehem : M. Le maire, M. Hilmoine et le cabinet géomètre Fauquembergue se sont rencontrés pour un bornage. M. Hilmoine a donc donné son accord sur le nouveau bornage. Le dossier suit maintenant son cours.

Cour d'école : Suite à la question de M. Bernard Ducrocq concernant les flaques d'eau constatées au niveau de la nouvelle cour du groupe scolaire. M. Le maire doit se renseigner sur les suites à donner

Le conseil déplore à l'unanimité des actes de vandalisme commis sur 16 tilleurs replantés il y a 5 ans le long de l'ancienne ligne de chemin de fer. Une plainte sera déposée en gendarmerie.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée